



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

LS

**Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil Parlementaire
Interrégional (CPI)
et
Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2012

ORDRE DU JOUR :

Echange de vues avec Monsieur Patrick Dupriez, Président du Parlement wallon

*

Présents : M. André Bauler, M. Fernand Diederich, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, Mme Marie-Josée Frank, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, Mme Tessy Scholtes, membres de la Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)

M. Marc Angel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Ben Fayot, Mme Marie-Josée Frank, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Laurent Scheeck, Administration parlementaire

Délégation wallone :

M. Patrick Dupriez, Président du Parlement wallon
M. Frédéric Janssens, Secrétaire général du Parlement wallon
Mme Fabienne Cheront, Consul de Belgique

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

Echange de vues avec Monsieur Patrick Dupriez, Président du Parlement wallon

La Wallonie n'est pas seulement proche du Luxembourg géographiquement, mais également politiquement, socialement, économiquement. Le long passé commun de cette région belge et du Grand-Duché est fait de nombreuses rencontres et d'échanges qui se poursuivent jusqu'à aujourd'hui.

Sur le plan parlementaire, le Président souligne l'importance du Parlement Benelux et du Conseil parlementaire interrégional pour le dialogue politique entre la Wallonie et le Luxembourg. Le Parlement wallon est par ailleurs un partenaire bilatéral privilégié en raison des nombreuses compétences politiques confiées à la Région wallonne.

Cette visite de travail au Grand-Duché de Luxembourg permet une nouvelle fois de renforcer les liens entre la Wallonie et le Luxembourg, souligne pour sa part le Président du Parlement wallon.

Les problématiques de l'éducation secondaire et supérieure, de la relance économique et de la mobilité transfrontalière figurent parmi les sujets qui méritent un débat approfondi.

Education supérieure

En matière d'éducation supérieure, le principe de liberté d'accès à l'éducation est essentiel, note le Président du Parlement wallon, mais des contraintes économiques et la volonté de ne pas bloquer l'accès aux ressortissants belges en raison du surnombre d'inscriptions dans certaines filières, justifient néanmoins des restrictions par le biais de quotas. La solution n'est certes pas idéale et les partenariats négociés entre Etats ne doivent pas être oubliés dans ce contexte.

Mobilité

S'agissant de la question cruciale de la mobilité, l'amélioration de la ligne ferroviaire Bruxelles-Namur-Luxembourg est indispensable, de même que le désengorgement de l'autoroute E411.

Les restrictions budgétaires annoncées par le Gouvernement fédéral belge dans le domaine ferroviaire et les incertitudes relatives aux dotations du Groupe SNCB portent à craindre un nouveau retard d'investissement pour les travaux de modernisation de la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg.

Ces informations inquiètent tant les députés luxembourgeois que le Président du Parlement wallon, qui souligne pour sa part que la Région wallonne n'est pas directement compétente pour ces questions, tout en insistant sur l'importance de ne pas oublier Namur dans le cadre de l'accélération de la liaison ferroviaire entre capitales européennes.

Cette problématique fait débat depuis de nombreuses années en Wallonie et au Luxembourg, mais également au sein du Parlement Benelux et au Conseil parlementaire interrégional.

L'état d'avancement des travaux de rénovation et de modernisation sur cette ligne est cruciale tant pour la Wallonie que pour le Grand-Duché de Luxembourg et, plus largement, la Grande Région.

Les débats parlementaires en témoignent, l'objectif partagé de la Wallonie et du Grand-Duché de Luxembourg est de faire de la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg l'axe prioritaire pour améliorer les relations commerciales et institutionnelles entre la Belgique et le Luxembourg à travers une diminution substantielle du temps de trajet reliant les différentes villes se trouvant sur cet axe et de réaliser les parties luxembourgeoise et wallonne du projet dans les meilleurs délais.

Ne pas relever ce défi entraînerait un vrai risque de marginalisation sociale, économique et politique dans le contexte de l'intégration des réseaux européens de mobilité.

Au sujet du péage autoroutier, le Président du Parlement wallon note qu'il n'existe pas encore d'accord en Belgique sur les modalités de mise en œuvre d'un tel système. Un péage pour les camions est en préparation, mais la création de péages pour l'usage d'autoroutes par les voitures semble improbable.

La Wallonie n'étant actuellement pas en mesure de financer un entretien convenable de son réseau routier, une taxation au kilomètre apparaît comme une alternative intelligente.

Nucléaire et énergies renouvelables

En réponse à la question de la position du Parlement wallon sur la question nucléaire, le Président du Parlement explique d'abord que les énergies renouvelables sont en partie du ressort des régions belges.

La Région wallonne a un objectif ambitieux de 30% d'énergies renouvelables d'ici 2016 et a mis en place un mécanisme de certificats verts qui récompense la production d'électricité verte pour stimuler les investissements.

Il s'agit d'un signal important pour favoriser une sortie du nucléaire le cas échéant. Dans la mesure où les coûts d'investissement dans la filière nucléaire ont été amortis, les investisseurs sont toutefois réticents à s'engager dans d'autres secteurs énergétiques.

Le réseau et la logique de la production énergétique doit par ailleurs être européen. L'autonomie énergétique est une forme de nationalisme qui n'a plus de raison d'être en Europe, note le Président du Parlement wallon.

Institutions belges

Les régions belges prennent de plus en plus d'importance au sein de l'Etat belge. Il en découle que les parlements régionaux cherchent de plus en plus à faire entendre leur voix sur les dossiers qui sont du ressort fédéral.

Dans la mesure où il n'existe plus de partis nationaux belges, le Président du Parlement wallon insiste sur l'importance de continuer à mener un dialogue transrégional consensuel et constructif, notamment avec la Région flamande et son parlement, de dégager des positions communes et de chercher à influencer conjointement le niveau fédéral par le biais d'une telle coopération.

Développement économique, sidérurgie et désindustrialisation

En ce qui concerne l'avenir de l'industrie, le débat politique au Luxembourg est comparable à celui qui a lieu en Belgique. En Wallonie, les questions liées à l'emploi, à la problématique de la désindustrialisation et de la sidérurgie sont une préoccupation quotidienne.

Le plan de redéploiement annoncé par le gouvernement fédéral se fera en coopération avec la Wallonie, la Flandre et la Communauté française (devenue Fédération Wallonie-Bruxelles) ainsi que la Communauté germanophone, ce qui est important en raison des compétences économiques, de recherche et d'éducation situées au niveau des régions et des communautés.

Il ne s'agit pas seulement de relancer l'économie, mais de donner une impulsion à long terme en faveur d'un développement durable. Au lieu de disperser les moyens et les investissements, la Wallonie entend se concentrer sur une série de priorités clairement identifiées et des pôles de compétitivité.

Le Président du Parlement wallon évoque ainsi le « Plan Marshall 2.vert » qui mobilise les Wallons pour le redéploiement de leur espace économique dans une logique de développement durable.

Des centaines d'actions sont entreprises selon plusieurs axes principaux, allant de l'industrie chimique et pharmaceutique, à l'agroalimentaire en passant par les plans environnementaux consistant par exemple à relancer l'activité et l'emploi à travers l'amélioration des performances énergétiques des immeubles.

L'enjeu n'est plus aujourd'hui d'attirer les grands investisseurs internationaux, mais de réorienter les priorités sur les petites et moyennes entreprises et leur capacité d'innovation et de création d'emplois.

En matière de sidérurgie, il faut continuer à miser sur les produits à haute valeur ajoutée, alors que la relation entre les dirigeants d'entreprise et les responsables politiques pose un véritable défi démocratique.

Sans que l'indexation des salaires ne soit une compétence régionale, le Président du Parlement wallon note que le principe d'adaptation des salaires au taux d'inflation n'est pas remis en question en Belgique, mais qu'il n'est pas improbable que les modalités de calcul soient un jour révisées.

C'est sans doute en raison de leurs systèmes de sécurité sociale performants et de l'indexation des salaires que le Luxembourg et la Belgique ont relativement bien résisté, d'un point de vue comparatif, à la crise économique et financière.

En revanche, il faudrait également envisager des réformes portant sur la taxation du capital pour ne pas préjudicier les revenus des plus faibles, conclut le Président du Parlement wallon.

Dossiers européens et subsidiarité

Le Parlement wallon a été parmi les premiers parlements régionaux à mettre en place une procédure de subsidiarité en 2010 pour le contrôle des dossiers européens qui entrent dans le champ de ses compétences.

Deux avis ont été remis jusqu'ici. Il s'agit d'un processus important pour rendre la Commission européenne plus attentive aux avis exprimés par les parlements régionaux.

Toutefois, les questions européennes sont encore assez peu débattues au Parlement wallon et sont moins investies par les membres du Parlement qu'elles ne le méritent.

Luxembourg, le 20 novembre 2012

Le secrétaire,
Claude Frieseisen

Le Président,
Laurent Mosar

Le secrétaire,
Laurent Scheeck

Le Président,
Ben Fayot